

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 11

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pratique d'économie forestière. Cette commission est composée de l'Inspecteur général des forêts, qui la préside, du doyen de la division forestière de l'École polytechnique à Zurich, *ex officio*, puis de MM. *E. Muret*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne, *W. Oertli*, inspecteur forestier cantonal, à Glaris, et *A. von Seutter*, conservateur des forêts, à Berne.

Les deux remplaçants ont été confirmés dans leurs fonctions, ce sont MM. *Th. Weber*, inspecteur forestier cantonal, à Zurich, et *H. Biolley*, inspecteur forestier cantonal, à Neuchâtel.

CANTONS.

Zurich. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 17 juillet 1922, a décidé ce qui suit: „Considérant le grand âge et les très nombreuses années de service des inspecteurs forestiers d'arrondissement MM. *H. Keller* (58 années de service), et *W. Wirz* (50 années de service), il leur sera donné, à partir du 1^{er} septembre 1922, des aides permanents. Ont été choisis comme tels MM. *Paul Inhelder*, de St-Gall, ci-devant assistant forestier et *Oscar Bader*, d'Affoltern, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, tous deux à Zurich. Ce dernier aura son domicile à Andelfingen et M. Inhelder à Bauma. Ils auront le titre de *Forstmeister* et seront au bénéfice de toutes les compétences qui l'accompagnent.“

D'autre part, le Conseil d'Etat a, le 30 septembre dernier, fait les nominations suivantes:

- a) Comme adjoint de l'inspecteur forestier cantonal: M. *E. Wettstein*, de Pfäffikon (Zurich), jusqu'ici assistant auxiliaire de l'inspecteur forestier cantonal, à Zurich.
- b) Comme assistant au dit inspectorat: M. *Henri Grossmann*, de Höngg, auparavant adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, à Soleure.

Les deux nouveaux élus sont entrés en fonction le 1^{er} octobre dernier.

Grisons. Nous avons à enregistrer deux démissions d'agents forestiers: celle de M. *D. Krättli*, inspecteur forestier de l'arrondissement du Prättigau depuis 1893 et qui se retire après avoir été 40 ans dans l'administration forestière. Ses fonctions d'inspecteur expireront à la fin de l'année.

La seconde démission est celle de M. *A. Bazzigher* qui, depuis 1920, était à la tête de l'administration des forêts de la commune de Poschiavo.

Nous aurons sous peu l'occasion d'indiquer les noms des successeurs des démissionnaires.

Vaud. De nombreux journaux ont annoncé pour le 25 octobre, au nom de la *Fédération forestière de la Côte*, une grande vente de bois

de service ne comprenant pas moins de 3200 m³ de résineux sur pied ou façonnés.

Il sera intéressant d'apprendre le résultat d'une vente collective de pareille importance.

Mais nous voulons avant tout souligner l'apparition d'un nouveau venu, dont le nom à lui seul est comme la révélation d'un des grands changements suscités par la guerre dans la gérance de nos forêts. Celle-ci a donné l'occasion aux commerçants en bois de s'organiser fortement et de chercher à réglementer les prix. Les producteurs y ont-ils vu comme une menace de leurs intérêts? C'est là une question dont nous abandonnons l'étude à de mieux documentés. Nous nous bornerons à constater que l'acte des commerçants en bois a été suivi, ici et là en Suisse, par une riposte des producteurs qui ont senti eux aussi la nécessité de s'organiser. C'est dans l'ordre logique des choses. Il sera intéressant de suivre les fluctuations du marché des bois qui vont résulter de la situation nouvelle.

Mais si quelque initié voulait bien raconter ici l'historique de la création de la *Fédération forestière de la Côte*, les lecteurs du „Journal“ lui en seraient reconnaissants.

DIVERS.

Publications et périodiques traitant de la sylviculture, du commerce et des industries du bois.

M. *Immink*, garde général des forêts aux Indes Néerlandaises, a eu la curiosité d'établir le catalogue des publications périodiques, ou en série, concernant la sylviculture et le commerce du bois.¹ C'est, sauf erreur, la première fois que pareille liste est publiée pour le monde entier. Le nombre de ces publications a beaucoup augmenté depuis quelques années. Ce développement s'explique par les progrès extraordinaires réalisés dernièrement dans l'utilisation des bois et la technologie forestière, puis par l'intérêt que l'on témoigne en Amérique et dans les pays tropicaux à la sylviculture et aux bois en général.

La liste ci-dessous comprend les journaux (périodiques) et les publications en série. Par celles-ci il faut entendre les publications des services forestiers, des universités, des associations, etc. Ce sont, par exemple, les Bulletins de stations forestières de recherches, les annuaires, etc. L'auteur a laissé de côté les rapports exclusivement administratifs d'instituts ou de sociétés.

Nous nous bornerons à reproduire ci-dessous les deux tableaux qui récapitulent cette compilation.

¹ *Immink D. H.* dans *Tectona*, 15^e année, N^o 2, page 105—122. Buitenzorg, février 1922.